

BAVENT



TERRE D'ARGILE

Mairie - rue de la Petite Justice

14860 BAVENT

N° association : W142010878

FESTIVAL BAVENT TERRE D'ARGILE

9 et 10 JUIN 2018

Concours de sculpture d'argile

Informations générales

Thème : « La Mer »

Le concours : 30 postes de sculpteurs sont proposés sur le site du Festival.

Chaque sculpteur doit réaliser une œuvre originale sur le thème désigné.

Le lieu : Ville de Bavent, Poterie du Mesnil et parc de l'usine Terreal (où se déroule le festival).

Les Prix : Ils sont remis le dimanche à partir de 17 h, au cours d'une cérémonie publique suivie d'un vin d'honneur.

Prix attribués	Dotations
<u>Les Tuiles :</u>	
TUILE D'OR	500 €
TUILE D'ARGENT	300 €
TUILE DE BRONZE	200 €
PRIX DU PUBLIC	200 €

Le Jury : Le Jury est composé de professionnels et de personnalités du Pays. Ses décisions sont sans appel.

Hébergement :

Aucun hébergement n'est prévu. Les repas seront pris entre 12 h et 14 h.

Frais de déplacement :

Aucun frais de déplacement ne sera accordé.

BAVENT



TERRE D'ARGILE

Mairie - rue de la Petite Justice

14860 BAVENT

N° association : W142010878

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Le concours est ouvert à tous.
2. Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles.
3. Le jury jugera la qualité artistique de l'œuvre achevée en fonction de ses impressions personnelles. Sa décision est sans appel.
4. Pour être primées, les œuvres devront pouvoir subir la cuisson sans dommage.
5. Les postes de sculpture sont distribués sur le site à partir de 9h le samedi, selon une implantation définie au préalable par les organisateurs.
6. Les blocs d'argile sont mis à la disposition des artistes à chaque poste. Néanmoins, les sculpteurs s'équiperont de leur propre matériel. Pour éviter toute différence entre les artistes, ceux-ci utiliseront obligatoirement la terre fournie par les organisateurs.
7. Pour que les œuvres soient cuites elles devront garder des proportions raisonnables.
Base : 60 cm x 60 cm Hauteur : 80 cm (dimensions maximum) et ne pas intégrer dans leur structure de matériaux autre que l'argile.
8. Les artistes travaillent en public. Leur présence est souhaitée sur le site aux heures ouvrables du festival, soit de 9h à 12h et de 14h à 18h le samedi et de 9h à 12h et de 14h à 16h le dimanche. Le jury passera le dimanche à 16h, les œuvres devront être terminées.
9. Les artistes devront, à la demande, commenter leur création (médias, jury, public).
10. Les œuvres primées deviennent la propriété de l'association Bavent Terre d'Argile. Leurs auteurs acceptent de les céder au prix qui leur sera attribué. Pour les autres œuvres réalisées pendant le concours, les artistes peuvent les emporter ou les céder à l'association qui se chargera du séchage et de la cuisson. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité quant aux problèmes liés au séchage et à la cuisson des pièces.
11. Les artistes autorisent l'association à utiliser leurs œuvres ou l'image de leurs œuvres pour la promotion du festival et d'eux-mêmes, sans contrepartie financière.
12. Assurances : L'association a souscrit une assurance « responsabilité civile » pour l'ensemble des manifestations organisées au cours du festival. Les organisateurs invitent les participants à posséder leur assurance personnelle (maladie, accident et responsabilité civile). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégradation ou vol concernant les effets personnels. L'association Bavent Terre d'Argile ne peut pas assurer la conservation de façon pérenne, des œuvres qui lui sont cédées. Tout manquement au règlement du festival ou toute infraction aux lois françaises, entraîne l'exclusion immédiate de la personne en cause.
13. Les artistes sont priés de faire parvenir aux organisateurs du festival leur bulletin d'inscription avant le 12 mai 2018. Les 30 premières inscriptions seront retenues. Nous vous demandons un chèque de caution de 40€ pour l'inscription, celui-ci vous sera restitué le dimanche.

BAVENT



TERRE D'ARGILE

Mairie - rue de la Petite Justice

14860 BAVENT

N° association : W142010878

CONCOURS DE SCULPTURE

Bulletin individuel de Candidature 2018

1. Identité

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone fixe : Portable :

Fax : E-mail :

2. L'association Bavent Terre d'Argile se réserve le droit de modifier le contenu ou d'annuler le Festival 2018 pour les motifs dont il sera seul juge. Dans ce cas les candidats inscrits seront avertis aussitôt la décision prise. Ils ne pourront intenter aucune action de recours vis-à-vis de l'association Bavent Terre d'Argile.

Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au concours de sculpture d'argile du festival Bavent Terre d'Argile, ainsi que du présent règlement que j'accepte dans sa totalité.

Date :

Signature :

Cet exemplaire, complété et signé sur chaque page, et le chèque de caution sont à retourner avant le samedi 12 mai 2018 à :

ASSOCIATION BAVENT TERRE D'ARGILE

Mr LECAUCHOIS

7rue de l'ancienne Ecole

14860 Bavent

Pour tout renseignement complémentaire : téléphone : **06 48 15 11 45**

Email : terredargile@bavent.fr